

PLAN DE PROTECTION DES LUNETTES (EPP)

Guide opérationnel

TABLE DES SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	Page 3
LUNETTES IA – META.....	Page 4
ENGAGEMENT DES PATIENTS.....	Page 5
VENTE D'EPP.....	Page 6
RACHAT EPP.....	Page 7-8
KITS D'ASSURANCE ET GARANTIES DE MARQUE.....	Page 9
MARKETING.....	Page 10



Le plan de protection des lunettes est une garantie de service qui permet aux patients de protéger leur investissement dans des lunettes. Les plans EPP offrent une couverture d'un an pour les montures cassées, les verres rayés ou les bris accidentels, mais pas pour les lunettes perdues.

- Disponible pour 35 à 45 \$ (US) ou 40 à 50 \$ (CAN), il offre une couverture d'un an.
- Le remplacement des lunettes ne coûte que 25 à 35 \$ (US) ou 30 à 40 \$ (CAN) et peut être effectué autant de fois que nécessaire au cours de l'année.
- Les prix et les offres EPP varient pour nos appareils électroniques portables (Nuance Audio et Meta).

FORFAITS EPP STANDARD ET TARIFS

	États-Unis		CAN	
	Vente EPP	Remboursement de la quote-part	Vente EPP	Remboursement de la quote-part
Cadre uniquement	\$35	\$25	40\$	30\$
Verres uniquement SV (y compris bifocales et trifocales)	\$35	\$25	40\$	30\$
Verres uniquement PG	\$45	\$25	50\$	30\$
Paire complète SV	\$35	\$35	40\$	40\$
Paire complète PG	\$45	\$35	50\$	40\$

L'EPP ne remplace pas la garantie du service après-vente d'EssilorLuxottica. Cependant, seuls les produits véritablement défectueux peuvent faire l'objet d'une demande de remplacement dans le cadre du programme de service après-vente, et les défauts de fabrication sont rares. L'EPP est un programme plus complet qui offre une assistance immédiate à tout moment.

Les patients ont deux possibilités pour souscrire la garantie : au moment de l'achat ou lors de la délivrance !

- **Période de validité :** le plan de protection des lunettes couvre les produits endommagés pendant un an après l'achat du programme. La période de validité commence au moment de l'achat de l'EPP, lors de la vente ou de la remise. **Remarque:** la durée du plan Asurion est d'un an plus deux semaines afin de permettre la préparation du produit.
 - Exemple : si le patient achète des lunettes et un EPP le 1er février 2025, le plan est valable jusqu'au 1er février 2026 + 2 semaines.
 - Les lunettes doivent être présentées et retournées (même si elles sont en morceaux). Le plan de protection des lunettes ne couvre pas la perte et ne prolonge pas notre garantie de 30 jours.
- **Taxe de vente :** une taxe de vente peut s'appliquer à la vente EPP et à la quote-part de remplacement ; elle varie en fonction des règles fiscales de l'État et du comté. Elle est gérée automatiquement au point de vente. Par exemple, l'EPP et les quotes-parts peuvent être imposables, même si les lunettes ne le sont pas.
- **Remises :** les ventes et les copaiements EPP ne peuvent faire l'objet d'aucune remise dans notre point de vente. Ciao! Optical a mis en place des mesures pour empêcher l'application de remises ; il n'est pas possible pour les responsables de passer outre cette règle pour ces deux articles. **Remarque :** lorsque vous appliquez un pourcentage de remise sur une transaction, celui-ci s'applique à tous les articles sauf aux EPP et aux copaiements.
- **Partenariat :** TeamVision s'est associé à Asurion, leader du marché des plans de protection.



Lors de l'achat d'une monture Meta, le programme EPP Meta applicable sera appliqué en fonction du choix des verres et du prix indiqué sur la fiche de commande Ciao! Optical.

Les prix varient par rapport au programme EPP standard, mais la couverture et les directives EPP restent inchangées. Pour toutes les autres montures, votre option EPP standard sera disponible.

LUNETTES AI - FORFAITS ET TARIFS EPP META (ÉTATS-UNIS UNIQUENEMENT)		
	Vente EPP	Remboursement de la quote-part
Monture seule (Plano)	\$65	\$100
Paire complète (SV)	\$65	\$125
Paire complète (PG)	\$65	\$125

EPP pour Meta non disponible au Québec

Pour l'échange EPP d'une commande Meta, seule l'option « **Paire complète** » sera disponible. Nous ne proposons actuellement pas d'échange pour les montures ou les verres seuls.



INFORMATIONS IMPORTANTES

- L'EPP ne peut être vendu qu'au moment de la vente ou de la distribution.
- L'EPP peut être utilisé à tout moment dans l'année suivant l'achat initial et la politique de remplacement comprend :
 - ✓ Dommages accidentels liés à la manipulation
 - ✓ Protection contre l'usure normale
 - ✓ Utilisation illimitée pendant la durée de validité (dans l'année suivant la délivrance)
- La quote-part EPP doit être payée au moment de l'échange.
- Les patients doivent choisir la même monture et les mêmes verres, si disponibles. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent choisir une nouvelle monture ou de nouveaux verres d'une valeur égale ou inférieure.
- L'EPP ne peut être prolongé au-delà de la période de couverture d'un an.



POURQUOI LES PATIENTS L'ADORERONT-ILS ?

- La vie est imprévisible, les accidents aussi. Le plan de protection des lunettes vous offre la tranquillité d'esprit et la possibilité de remplacer vos lunettes endommagées, sans tracas et autant de fois que nécessaire.
- Il protège leur précieux investissement et offre un service de remplacement sans souci.
- Il rassure les patients qui peuvent ainsi bénéficier des meilleures technologies et des montures de leurs marques préférées en sachant qu'elles sont protégées.

Les patients veulent protéger leur achat, alors PARLEZ-EN avec chacun d'entre eux !

- Utilisez des exemples concrets en rapport avec leur mode de vie et leurs besoins ! Tirez également parti des expériences d'autres patients qui pourraient être pertinentes. Les patients ne verront peut-être pas immédiatement l'intérêt de cette protection, mais protéger leur paire de lunettes pour un coût modique leur offre une incroyable tranquillité d'esprit. Ils seront heureux de l'avoir fait le jour venu !
- Proposez une offre groupée et INCLUDEZ-LA lorsque vous discutez des prix avec le patient. Si vous en parlez comme d'un supplément lors de l'appel d'offres, les patients sont susceptibles de refuser. *Notez que l'accord et l'autorisation du patient sont nécessaires.*
- En fonction du modèle de lentilles sélectionné, l'option EPP appropriée sera automatiquement ajoutée à la commande lorsque vous cocherez « OUI EPP ».

« Mary, vous avez un nouveau chiot, un enfant en bas âge et vous avez choisi une superbe paire de lunettes. Je vous recommande de protéger ces lunettes pour seulement X \$ afin que nous puissions vous couvrir en cas de casse accidentelle. »

« Vous avez un mode de vie très actif ; notre plan de protection vous permettra de vivre votre vie sans vous soucier de casser vos lunettes. Je pense que c'est une excellente option à envisager. »

« Suzy, l'un de mes patients s'est accidentellement assis sur ses lunettes et les a cassées. Heureusement, il avait souscrit à notre plan de protection des lunettes, qui lui a permis de remplacer ses lunettes à l'identique pour seulement X dollars. »

« Laissez-moi vous présenter notre plan de protection. Pour X dollars, vous bénéficieriez d'une couverture sans souci en cas de lunettes endommagées. Examinons votre total pour voir si le plan de protection vous convient. »

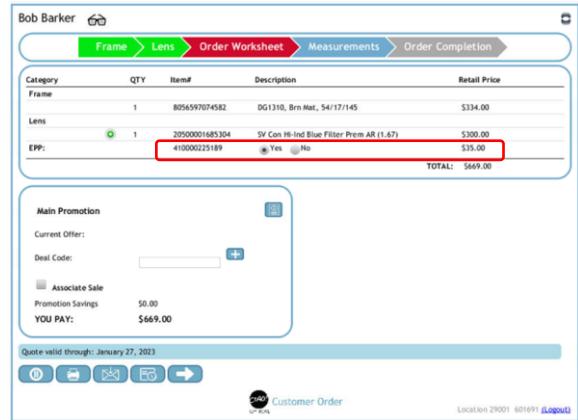


Impact sur les ventes : les ventes EPP et les co-paiements de remboursement seront pris en compte dans les performances de vente nettes du site.



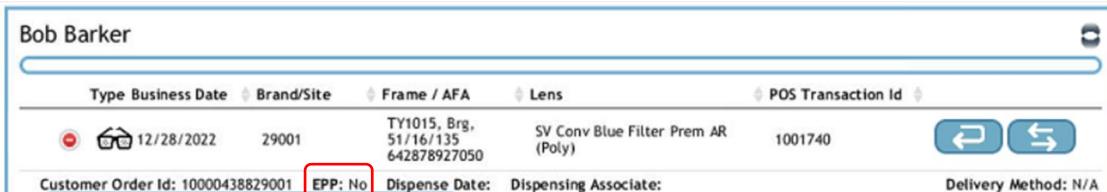
PENDANT LA VENTE :

- Dans le panneau Feuille de travail de la commande, sélectionnez OUI ou NON pour l'EPP.
 - Oui: Ciao! Optical calculera le prix si vous sélectionnez OUI.
 - NON: Une sélection OUI/NON est requise pour finaliser la vente ; Ciao! Optical affichera un avertissement si vous l'oubliez.
- Si vous sélectionnez NON, un rappel s'affichera ultérieurement dans le panneau de finalisation de la commande.

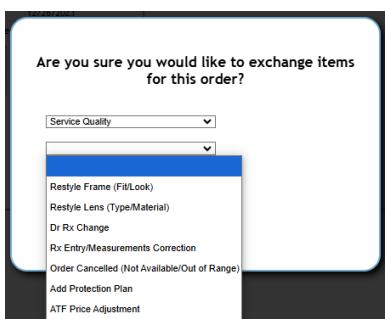


APRÈS LA VENTE : Si un patient n'a pas acheté l'EPP au moment de sa commande de lunettes, il peut l'acheter au moment de la remise (dernière chance). L'EPP ne peut pas être vendu après que le patient a quitté le cabinet avec ses lunettes, et le plan de protection ne peut jamais être vendu sur des lunettes endommagées.

- Affichez la commande dans l'historique des achats du patient dans Ciao! Optical.



- Traitez la demande comme un **échange** et utilisez les codes de motif suivants : Qualité du service > Ajouter un plan de protection.



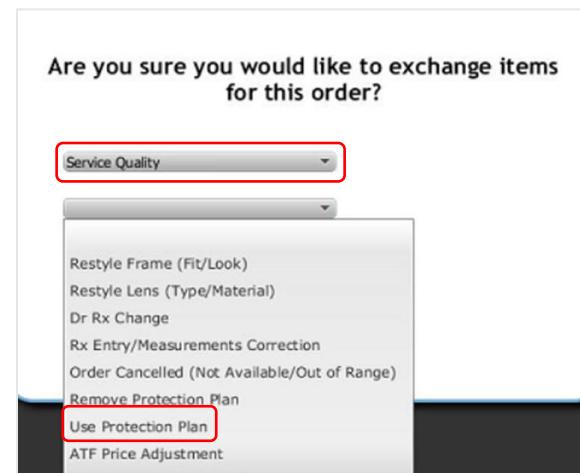
Pour retourner l'EPP d'un patient, vous devez toujours sélectionner l'option d'échange, puis « Supprimer le plan de protection ». La commande sera directement transférée vers la liste des commandes actives pour le traitement du remboursement. L'EPP peut être retourné dans un délai de 30 jours. Comme pour tout retour, n'oubliez pas d'effectuer le remboursement sur le terminal de carte de crédit (le cas échéant).

Scénario patient : un patient peut-il retourner l'EPP après l'avoir utilisé ?

Demandez-lui d'appeler directement Asurion pour plus d'informations. Ils peuvent gérer cela au cas par cas.

UTILISATION DE L'EPP (REMBOURSEMENT EPP) :

- Pour échanger, procédez comme pour un échange à partir de l'historique d'achat du patient dans Ciao! Optical.
- Sélectionnez « **Qualité du service** », puis « **Utiliser le plan de protection** » comme code de motif.
- Sélectionnez dans les options déroulantes ce que le patient échange aujourd'hui : EPP complet, monture ou verres :
 - Remboursez ce qui est endommagé.
 - Il peut arriver que la monture ne soit plus disponible, vous devrez alors changer le style de la monture et fabriquer de nouveaux verres.
- Placez la monture dans votre processus de récupération de monture. Les patients ne peuvent pas conserver la paire d'origine : la monture endommagée doit être renvoyée au centre de service avec les autres montures échangées/retournées dans le cadre du processus de récupération de monture. Consultez **le guide de gestion des stocks** pour plus de détails.



Scénarios patients :

Le patient a perdu ses lunettes mais avait souscrit à l'EPP ?

La couverture s'applique aux lunettes endommagées. Les lunettes perdues ne sont pas couvertes. Les lunettes peuvent être en miettes, mais si le patient les a encore, nous pouvons procéder au remboursement.

Le patient peut-il obtenir une paire complète s'il s'agit uniquement d'un verre rayé ?

Nous devons rembourser ce qui est endommagé. Si une paire complète est nécessaire, une quote-part de 25 \$ s'applique toujours. Notez que la même monture peut ne pas être disponible, donc si le patient aime sa monture et qu'il s'agit uniquement des verres, nous devons traiter un remboursement pour les verres uniquement.

Le patient a initialement acheté uniquement des verres avec EPP, mais sa monture (POF) est maintenant cassée. Que devons-nous faire ?

La couverture concernait les verres. Le patient peut acheter une nouvelle monture. S'il s'agit de la même monture, nous pouvons remplacer les verres sans frais supplémentaires. Si de nouveaux verres doivent être fabriqués, le patient devra payer X \$. La nouvelle monture n'est pas couverte par la garantie d'origine. Il peut acheter un nouveau programme EPP uniquement pour la monture. Celui-ci sera traité séparément du premier programme pour les verres, ce qui signifie que les délais varieront.

Que se passe-t-il si la monture d'origine n'est pas disponible ?

Si la monture d'origine n'est pas disponible, le patient peut choisir une autre monture de valeur égale ou inférieure pour le montant standard de la quote-part. S'il choisit une monture légèrement plus chère, le patient devra payer la quote-part et la différence de prix entre les deux montures (prix de la nouvelle monture - prix de la monture d'origine). Les verres devront être fabriqués pour la nouvelle monture sans frais supplémentaires pour le patient ; ils sont inclus dans sa quote-part. Procédez comme pour un échange complet de la paire.

Que se passe-t-il si les verres d'origine ne sont pas disponibles ?

Selectionnez des verres comparables. Le patient est responsable du copaiement. Les remboursements EPP ne doivent pas être utilisés pour améliorer les verres.

Que se passe-t-il si cela survient juste après un an ?

Ciao ! L'optique est dynamique et le statut Yes-Active passera à Yes-Expired lorsque les remboursements ne seront plus disponibles. Remarque: la durée du plan Asurion est d'un an plus deux semaines afin de permettre la préparation du produit.

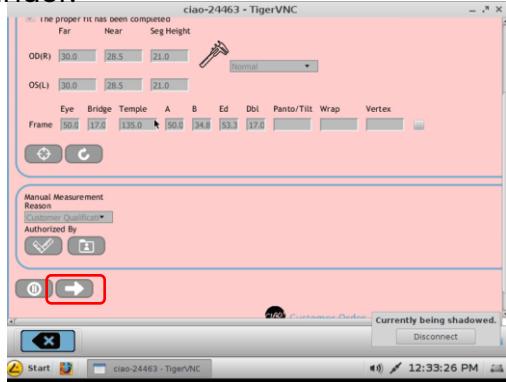
Que se passe-t-il si le patient déménage hors de l'État ?

Si vous pouvez traiter la demande par téléphone (monture disponible ou mesures déterminables), vous pouvez prendre en charge le patient. Demandez-lui de vous envoyer la monture avant de lui envoyer la paire de remplacement.

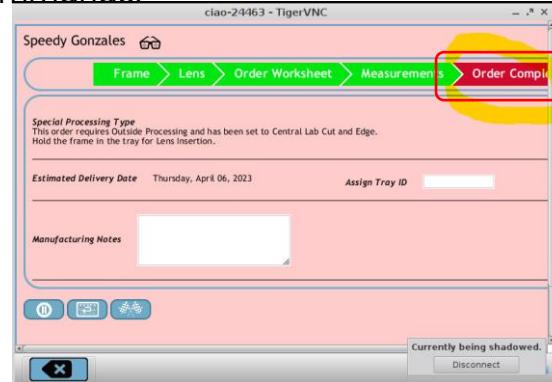


RAchat PARTIEL

- Lors du rachat partiel d'un EPP (monture ou verres uniquement), la flèche sur l'écran Mesures est griseée, ce qui empêche de continuer.



- Cliquez sur la flèche « Commande terminée » dans la barre de progression supérieure pour contourner l'écran « Mesures » et terminer la commande.



PAIEMENT DANS XSTORE :

- N'oubliez pas que les offres spéciales ou les remises peuvent devoir être réappliquées lors du traitement de l'échange de remboursement afin de garantir que le prix de la quote-part reflète correctement la réalité. Appliquez-les à la ligne appropriée.
- S'il s'agit d'un échange à valeur égale ou si le code d'origine n'est pas disponible, vous devrez peut-être utiliser la fonction « Manager Discretion » (Décision du responsable) pour appliquer la remise correspondant au solde correct.

Scénarios patients :

Pourquoi la demande de remplacement n'affiche-t-elle pas un sous-total de 25 \$ dans l'écran de paiement ?

N'oubliez pas que pour les échanges, vous devez réappliquer les offres et les remises de la vente initiale. Les échanges dans le système sont considérés comme un retour et une nouvelle vente. Pour équilibrer les comptes, des remises doivent donc être appliquées afin que le calcul soit correct.



KITS DE MONTURES ASSURÉS

Certaines assurances (comme Davis Frame Kit, Medicaid, etc.) proposent un remplacement à leurs membres. Cela est autorisé car cette couverture est mentionnée dans leur contrat d'assurance. Le laboratoire d'assurance prendra en charge cette opération et l'EPP n'est donc pas nécessaire.

Par exemple, le laboratoire a fourni la monture, et celle-ci présente un défaut de fabrication. Si le laboratoire d'assurance la remplace gratuitement, vous pouvez la remplacer par son intermédiaire. Traitez tout de même l'échange dans Ciao! Optical afin d'enregistrer le remplacement en utilisant le code de motif d'échange « **Remplacement pour cause de dommage** ».

GARANTIES DE MARQUE

L'EPP remplace les garanties des produits du laboratoire. Toute couverture antérieure pour Crizal (par exemple) est une couverture du laboratoire, et non de la compagnie d'assurance. Nous ne participons pas à cela.

L'EPP est notre option de garantie pour les patients qui souhaitent bénéficier d'une couverture d'un an. Tous les patients ont la possibilité de souscrire à l'EPP. Les patients VSP ou autres assurances qui nécessitent un laboratoire externe ne devraient pas bénéficier d'avantages/couvertures supplémentaires : tous les patients devraient avoir les mêmes possibilités.

- Les commandes antérieures à l'intégration qui étaient couvertes par la garantie du produit du laboratoire peuvent toujours bénéficier de l'accord dont vous disposiez auparavant. Toutes les commandes postérieures à l'intégration ne bénéficient pas de la même couverture. L'EPP est la seule option de garantie disponible à l'avenir.
- **L'EPP n'est affilié à aucun programme de garantie d'assurance. Il s'agit d'une couverture indépendante qui doit toujours passer par RxO.**

Scénarios patients :

Si l'assurance fournit la monture, que se passe-t-il lorsque celle-ci se casse ?

Avec de nombreuses assurances, un patient pourrait ne rien avoir à payer de sa poche grâce à ses prestations. La monture prise en charge par l'assurance a toujours une valeur monétaire. Si leur assurance n'offre pas de « remplacement », ils peuvent acheter l'EPP pour 35 \$. Vous commanderiez une nouvelle paire de valeur égale ou comparable (le patient bénéficie d'un surclassement si la valeur de la monture d'origine n'est pas disponible). Ces remplacements EPP seraient envoyés à RxO.

La commande initiale était couverte par une assurance et a été envoyée à un laboratoire non RxO. Quel laboratoire utilisons-nous pour la paire de remplacement ?

Aucun remplacement EPP ne doit jamais être renvoyé à un laboratoire d'assurance. Toutes les garanties EPP sont transmises à RxO. Cela relève de notre relation avec le patient ; l'assurance d'origine n'est pas applicable.

Si la commande initiale a été effectuée via Custom Eyes parce que RxO n'était pas en mesure de fournir les verres, pouvons-nous continuer à utiliser Custom Eyes pour les remboursements ?

Oui, dans ces cas-là, vous pouvez utiliser Custom Eyes.



Vous recevrez du matériel marketing EPP pendant l'intégration ou lors d'une mise à jour de l'offre EPP. À chaque mise à jour, jetez le matériel précédent et commencez à utiliser le nouveau matériel marketing. Vous trouverez des copies numériques dans le dossier EPP Document Folder sur Ciao! Toolkit et vous pouvez commander des fournitures supplémentaires sur CP.

La brochure accordéon est une version du programme adapté aux patients ! C'est un excellent outil pour rassurer les patients et les inciter à protéger leur investissement dans des lunettes. Cette brochure combine **l'aide à la vente et les conditions générales (bloc-notes)** et **doit être distribuée** à tous les patients qui souscrivent au plan de protection des lunettes.

États-Unis

- 3051662 – AIDE, TV VENTES EPP 25/PK

Canada

- 3054786 – SALES AID, TV CA EPP ENGLISH 25/PK
- 3054784 – AIDE À LA VENTE, TV CA EPP FRANÇAIS 25/PK

this Plan; (7) "co-pay" refers to the amount of money you are required to pay the retailer and as set forth in the Co-Pay section of this Plan; and (8) "replacement product" refers to a PRODUCT OF EQUAL OR SIMILAR FEATURES THAT PERFORMS TO THE FACTORY SPECIFICATIONS OF THE ORIGINAL PRODUCT.

What is not covered: We will repair or replace your product in the event your product experiences a breakdown which is not covered under any other warranty or service contract. We will repair or replace the product, at our discretion, when required due to a breakdown. Plan coverage also includes but not limited to the following breakdowns due to defects in materials and/or workmanship or normal wear and tear frame warping, bending, breaking, causing loss of lenses, lenses missing or broken and missing, such as lenses. Non-original manufacturer's parts may be used for repair of the product if the manufacturer's parts are unavailable. There may be a co-pay, see the Co-Pay section of this Plan for details. If the cost of repair exceeds the cost of replacement, the cost of the repair exceeds the original purchase price, or if parts are no longer available due to the age of the product or due to discontinuities by the manufacturer, we will replace your product with a replacement product.

Term of Coverage: The term of this coverage starts on the purchase date and continues for the period indicated or order confirmation email. The term of this plan will be two (2) weeks to accommodate for the preparation of To Obtain Service: If your product experiences a break down or an issue, return the product to the retailer, Monday-Friday 8:30am-5:30pm ET, Saturday 9:15am-5:30pm-6:30pm for instructions on obtaining service or replacement. Delivery or return of the product to the retailer or to another authorized service center for repair or replacement. Please have your Plan handy and be prepared to tell a service and the nature of the problem. All repairs are to be authorized in advance. Unauthorized repairs may not be covered. Please refer to the Plan for more details. At our sole discretion, we may require that product to us as a condition to receiving a replacement must be repaired within forty (40) days of an original diagnosis. Replacements are available at no cost to the consumer. Deductible: There is no deductible for this Plan. No co-pay. Please refer to the Co-Pay section for more details. Co-Pay: If your product requires the following service the following from you based on the

Co-Pay	Service
\$30	Lens repair or replacement
\$20	Frame repair or replacement
\$40	Lens and Frame repair or replacement
\$0	Repairs such as screw replacement, tightening and repair, replacement

WHAT IS NOT COVERED:
(1) INCIDENTAL OR ACCIDENTAL OR SECONDARY
DAMAGES, NOT LIMITED TO, ANY DELAY IN RENDERING
PLAN, LOSS OF USE DURING THE PERIOD THAT THE
PLAN, LOSS OF USE DURING THE PERIOD THAT THE

CENTER, OR OTHERWISE AWAITING PARTS, LOSS OF BUSINESS, LOSS OF PROFITS, DOWN-TIME AND CHARGES FOR TIME AND EFFORT, DAMAGE, DISCLOSURE OR LOSS OF ANY DATA, SOFTWARE OR OPERATING SYSTEM OR ANY INFORMATION STORED IN A COMPUTER, OR LOSS OF ANY INFORMATION STORED IN ANY AND ALL PRE-EXISTING CONDITIONS THAT OCCUR PRIOR TO THE EFFECTIVE DATE OF THIS PLAN; (2) DAMAGE FROM ABUSE, INTRODUCTION OF FOREIGN OBJECTS INTO A PRODUCT, UNAUTHORIZED PRODUCT MODIFICATIONS OR ALTERATIONS, OR THE USE OF THE PRODUCT IN AN UNINTENDED MANNER; (3) CLEAN AND CARE INSTRUCTIONS; (4) THIRD-PARTY ACTIONS (FIRE, COLLISION, VANDALISM, THEFT, ETC.); (5) LOSS OR DAMAGE DUE TO THE ELEMENTS OR ACTS OF GOD; (6) LOSS OR DAMAGE DUE TO WAR, INVASION OR ACT OF FOREIGN ENEMY, JUSTIFICATION OF DEFENSE, TERRORISM, WHETHER ACT OF GOD OR MAN, OR ACTS OF MAN; (7) LOSS OR DAMAGE DUE TO THEFT, WHETHER ACT OF GOD OR MAN; (8) DECORATIVE EMBELLISHMENTS AND/OR ACCESSORIES COVERED BY ANY OTHER WARRANTY OR SERVICE CONTRACT; (9) PRODUCTS NOT ORIGINALLY COVERED BY A MANUFACTURER'S WARRANTY OR RETAILER'S WARRANTY; (10) ACCIDENTAL OR UNINTENDED DAMAGE TO THE PRODUCT WHICH IS NOT REPORTED WITHIN THIRTY (30) DAYS AFTER EXPANSION OF THIS PLAN; (11) ANY LOSS OTHER THAN A COVERED BREAKDOWN OF THE PRODUCT; (12) DECORATIVE EMBELLISHMENTS AND/OR ACCESSORIES

EssilorLuxottica and CNA Canada for the purposes of administering the Plan (including investigating, assessing and processing claims, creating and maintaining records of Plan claims, and providing claims service and for each other purpose as described in the privacy policies of the retailer, EssilorLuxottica and CNA Canada. The retailer, Essilor, EssilorLuxottica and CNA Canada may exchange Personal Information as necessary for the purposes described above. Personal Information is used to administer the Plan and to provide services to you in accordance with your consent or as permitted or required by law. For more information (including with respect to the use or by service providers located outside of Canada in connection with the Plan), or to request access to and obtain a copy of the Plan, please contact Asurion at 1-800-453-7393 or at P.O. Box 1881, Shreveport, LA 71101 USA. Requests for access must be in writing. You may also obtain a copy of Asurion's privacy policy by visiting <https://www.asurion.com/privacy-policy>. Or you may obtain a copy of Continental Casualty Company's privacy policy by visiting <https://www.cascanada.ca>.

Data Residence: Your information may be processed and stored in the United States and may be subject to service by U.S. authorities under



Stylish protection
at a smart price.

With the Eyewear Protection Plan, you're covered for the most common issues that come with daily use. With simple pricing and low copays, protection has never looked better.

Plan Pricing

\$40 (plus copay) Single Vision Eyewear	\$50 (plus copay) Progressive Eyewear
--	--

Bring your eyewear and original receipt to the purchase location to file a claim.

Limitations and Exclusions apply.
Terms & Conditions with full program details are available at checkout.

eyewear protection plan



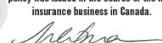
CONTRACT OF ADDITIONAL WARRANTY

This is a legal contract intended to bind you to the "Plan". By purchasing it, you understand that it is such a contract and acknowledge that you have the opportunity to read the terms and conditions set forth herein. Except in British Columbia, this Plan is not a contract of insurance. By purchasing this Plan you are contracting with EssilorLuxottica and CNA Canada Corp., EssilorLuxottica Canada Inc. and Continental Casualty Company's action, use and disclosure of personal information as described below, including its ability to share your personal information with the retailer of this Plan.

Disclaimer: The company obligated under this Plan is as follows:
Western Provinces: In all provinces except British Columbia and Quebec, the obligor is Asurion Consumer Solutions of Canada Corp., whose address is 100-1959 Upper Water Street, Halifax NS B3J 3N2 Canada, telephone 1-866-856-1882. In Quebec, the obligor is EssilorLuxottica Canada Inc., whose address is 2000 Argenteuil Road, Plaza 2, Suite 101, Mississauga, Ontario, L5J 1L5, Canada, telephone 800-831-4262.

In British Columbia, the obligor is Continental Casualty Company Corp., whose address is 66 Wellington Street West, Suite 3700, Toronto, Ontario, M5J 1L5, Canada, telephone 800-831-4262.

The plan is not an insurance plan under the Insurance Companies Act (Canada) policy was issued in the course of the insurer's insurance business in Canada.



Authorized Representative

This policy contains a clause which may limit the amount payable.

For purchasers in the Insurance Provinces, please register your product by calling toll-free 888-539-6888.

Instructions: You must keep the Plan and the sales receipt or order confirmation email for this product. It is an important part of this Plan and you must provide it to the retailer or service center under this Plan, including the terms, conditions, limitations, exceptions and exclusions set out herein, together with the sales receipt or order confirmation email, which contains the price you paid for this plan, commencement date and product description, and the date you registered your product.

Definitions: Throughout this Plan the words: (1) "we", "us", or "our" refer to the company obligated under this Plan, as referenced above. (2) "administrator" refers to Asurion Consumer Solutions of Canada Corporation ("Asurion"). The administrator can be contacted at 100-1959 Upper Water Street, Suite 101, Halifax, NS B3J 3N2 Canada. (3) "retailer" refers to the place from which you purchased the product and this Plan. (4) "breakdown" refers to the failure of the product caused by: (a) defects in workmanship and/or materials, (b) normal wear and tear and (c) environmental damage. (5) "original product" refers to the product that is sold to the consumer from which you purchased concerning this plan and is covered by this Plan or a replacement product provided by this Plan. (6) "you" and "your" refers to the individual who purchased the product and

You can't always see
what's going to happen.



Scan QR Code or visit
asurion.ca/teamlivision-ca
for digital Terms and Conditions



19 million reviews & growing

A+ Rating
BBB Accredited

TMV-2033950-35_12.25 COV5773 CP305737

Terms and Conditions continued on back >